



MAIRIE DE  
SAINT-OUEN-SUR-SEINE

# INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



**Centre Administratif et Social – 6 place de la République  
Service Etat Civil/Affaires Générales/Elections**

**01 49 45 66 62 ou 01 49 45 66 65**

**Les dossiers seront pris en charge sans Rendez vous**

**Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00**

Deux façons de s'inscrire : sur Internet ou en mairie.

## **Inscription en ligne avec service-public.fr**

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales par Internet avec [service-public.fr](http://service-public.fr). L'inscription est plus simple, plus rapide et sans perte de temps car elle évite un déplacement en mairie.

La démarche à suivre est très simple, gratuite et entièrement sécurisée :

- Il suffit de créer son compte en quelques clics sur [service-public.fr](http://service-public.fr).
- Vous pourrez ensuite accéder à "Inscription sur les listes électorales" et remplir le formulaire.

**Afin de procéder à l'inscription sur les listes électorales, il est nécessaire de numériser les pièces justificatives**

## **Inscription en mairie**

Vous pouvez vous inscrire toute l'année aux heures d'ouverture du Centre Administratif et Social,

Pour les personnes ne pouvant se déplacer (notamment les malades, personnes handicapés), les demandes d'inscription peuvent être effectuées par correspondance, de préférence sous pli recommandé.

Les demandes peuvent également être déposées par un tiers dûment mandaté avec les mêmes pièces justificatives.

## **Pièces à apporter en mairie.**

Un titre d'identité en cours de validité :

\* carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

Un justificatif de domicile de **moins de 3 mois établi à vos noms et prénoms**

- Attestation ou la facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom par cette entreprise (**de moins de 3 mois**)
- Attestation d'assurance habitation (**de moins de 3 mois**)
- Quittance de loyer non manuscrite (**de moins de 3 mois**)
- Pour les personnes en maison de retraite, attestation du directeur sur laquelle figure l'adresse de l'établissement et établissant la réalité de l'hébergement (**de moins de 3 mois**).
- Impôts taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière sur le non bâti (**de moins de 3 mois**)

**Si vous êtes hébergé :**

- Lettre d'hébergement, titre d'identité ou passeport et une facture d'électricité, de gaz, de téléphone, quittance de loyer non manuscrite de l'hébergeant (**de moins de 3 mois**)
- Un justificatif à votre nom et à l'adresse de l'hébergeant **de moins de 3 mois**, bulletin de salaire, impot etc...

## **Gérant (dirigeant)**

Vous devez prouver que vous êtes depuis au moins 2 ans le gérant (dirigeant) d'une société inscrite au rôle des contributions de la commune depuis au moins 2 ans.

Il faut fournir les 3 documents suivants :

- Attestation sur l'honneur de la continuité de votre qualité de gérant (dirigeant) de la société depuis au moins 2 ans
- Décision de nomination (ou extrait) ou copie de la décision de nomination retranscrite sur le registre des décisions d'assemblée générale de la société ou même les statuts de la société
- Document attestant de l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins 2 ans

**Mise à Jour le 23 Juillet 2021**